ministrateurs des communes mixtes en Algérie.

On reprend la discussion de l'interpellation sur l'enseignement technique.

M. Darbot a la parole.

M. DARBOT intervient en faveur de l'Agriculture qui souffre alors que l'Industrie est très prospère. On n'a pas assez parlé de la dépopulation de nos campagnes et du renchérissement des matières premières nécessaires à l'existence. La crise agricole subsiste si l'enseignement professionnel agricole est plus nécessaire que l'enseignement des écoles pratiques de commerce. Il importe de remédier aux maux de l'Agriculture.

M. BEPMALE dit que l'Ecole normale où se recruteront les professeur : d'enseignement technique doit être installée à Paris et il est nécessaire que les Ministres du Commerce et de l'Instruction publique s'entendent pour donner plus de place aux cours techniques.

M. FERNAND DAVID dit qu'il faut se servir au profit de l'Agriculture des Ecoles établies dans nos campagnes.

M. NOEL constate ensuite que les ingénieurs et les industriels sortent de nos grandes écoles ne sont pas inférieurs à ceux des pays étrangers.

Après une intervention de M. Touron, M. Noel fait l'éloge de l'enseignement donné à l'Ecole Centrale, ainsi que dans nos diverses Ecoles supérieures.

On adopte ensuite l'ordre du jour de M. Astier, confiant dans le Gouvernement pour prendre les mesures nécessaires au développement de l'enseignement technique.

Séance levée à 7 h. 05.

Séance mardi prochain.

Nouvelles Parlementaires

La réforme électorale

Une décision du groupe de la R.P.

Paris, 21 juin. — Le bureau du groupe de la R. P. s'est réuni cet après-midi et a pris la décision suivante :

« Le bureau, convaincu qu'il est nécessaire pour aboutir au plus tôt que tous les proportionnalistes restent groupés autour de la commission ; convaincus d'ailleurs, toute réserve faite sur les détails du tableau, que c'est dans la circonscription élargie que la représentation proportionnelle fonctionnera le plus exactement, décide de convoquer en réunion plénière, le lundi 24 juin, à 11 heures et demie, tous les membres du groupe proportionnaliste, afin de prendre les résolutions commandées par la résistance obstinée des adversaires de la réforme électorale. »

Vers l'entente

Les concessions du Gouvernement aux radicaux-socialistes

(De la « Correspondance politique »)

Paris, 21 juin. — Des bruits ridicules ont été répandus hier à la fin de l'après-midi sur la démission de M. Léon Bourgeois, qu'on donnait comme certaine.

Le ministre du travail en a souri.

D'ailleurs, si l'on y réfléchit bien, M. Bourgeois ne peut pas quitter le ministère sans compromettre son élection à la présidence de la République. Car les députés très nombreux qui sont favorables à sa candidature, ne lui pardonneraient pas de les lacher à la veille du jour où la réforme électorale est sur le point d'aboutir.

En effet, on peut dire aujourd'hui d'une façon certaine que la réforme électorale est faite, à la Chambre du moins. Le gouvernement s'est aperçu qu'il lui serait difficile d'aboutir s'il ne jetait pas du lest pour rallier la plus grande partie des radicaux et radicaux-socialistes.

Et voici que le gouvernement a décidé hier soir, au cours de la conférence qui a suivi le conseil de cabinet.

Un certain nombre des membres du cabinet ayant reconnu que les objections présentées par M. Reinach contre le groupement électoral des départements, pour former les circonscriptions législatives nouvelles, étaient sérieuses ; qu'en effet, ces groupements ne constitueraient pas des régions administratives, mais des régions purement artificielles et occasionnelles, M. Poincaré a décidé qu'il se bornerait lundi à exposer à la tribune les raisons qui lui paraissent militer en faveur de la constitution des régions électorales, mais qu'il n'insisterait pas et ne poserait pas sur ce point la question de confiance. Bien que la commission du suffrage universel se soit prononcée contre le scrutin dans le cadre départemental, qui fait l'objet d'un amendement déposé par M. Javal au nom des radicaux-socialistes, le gouvernement laissera la Chambre exprimer librement son opinion.

Le gouvernement cède sur un second point dans un but de conciliation, nous allions dire de reconciliation, aux désirs exprimés par les radicaux-socialistes. C'est sur l'article de son projet qui prenait pour base de la détermination du nombre des députés dans chaque département le chiffre de la population. M. Poincaré accepterа l'amendement de MM. Jean Dirand et Maginot, déjà voté en première lecture par la Chambre, tendant à prendre pour base le chiffre des électeurs inscrits.

Enfin, troisième concession qui achèvera de rallier les républicains : le gouvernement ne s'opposera pas au vote de l'amendement Painlevé-Augagneur ayant pour objet d'établir l'appariement dans le cadre départemental.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Paris, 21 juin. — La commission sénatoriale de l'impot sur le revenu s'est réunie sous la présidence de M. Poirrier et a continué l'examen des articles de l'avant-projet de M. Almond relatifs aux valeurs mobilières étrangères.

Elle a pris connaissance d'une note que lui a fait remettre le ministre des finances sur cette question.

L'offense au drapeau

UN DEPUTE PATRIOTARD S'EN MELE

Paris, 21 juin. — M. Pugliesi-Conti a adressé une lettre au garde des sceaux ainsi conçue :

« Des actes outrageants contre le drapeau français accomplis par des anti-militaristes à Lille et à Avion, dans le Pas-de-Calais, viennent de rappeler une lacune de notre code pénal que j'ai eu l'honneur de signaler à votre prédécesseur, M. Barthou, le 19 octobre 1909, à la tribune.

La loi française n'a pas, jusqu'ici, permis de punir les offenses portées à l'emblème national. Mon intervention a été reconnue à ce point fondée, que le 22 décembre 1909, le gouvernement a déposé un projet de loi tendant à réprimer les actes d'anti-patriotisme. »

M. Pugliesi-Conti demande au garde des sceaux de soumettre le projet le plus tôt possible au vote de la Chambre.

L'ADMISSION TEMPORAIRE DES BLES

Paris, 21 juin. — La commission sénatoriale des douanes, réunie sous la présidence de M. Viger, a entendu la lecture du rapport de M. Lourties sur le projet adopté par la Chambre et relatif aux modifications à apporter à l'admission temporaire des blés.

Elle a adopté les termes du rapport ainsi que le dispositif voté par la Chambre et a autorisé le rapporteur à en opérer le dépôt et à en demander la discussion à la prochaine séance.

Les socialistes et la grève des Inscrits

Paris, 21 juin. — Le groupe socialiste a examiné ce matin la situation des inscrits maritimes.

Après un échange de vues entre Jaurès, Guesde, Bracke, Nectoux, Vaillant, etc., le groupe a désigné le citoyen Bouisson, député de Marseille, pour prendre la parole dans l'interpellation de M. Le Roy, député du Nord, au sujet de la grève des inscrits.

A la Commission du budget

Paris, 21 juin. — La commission du budget a examiné le projet de loi tendant à créer une taxe spéciale sur les affiches dites « panneaux réclames ».

Elle a adopté à l'unanimité le principe de cette taxe. L'examen des calculs du projet a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part MM. Cochery, Chéron, Clémentel, Noulens et Weber.

La commission a apporté aux articles quelques modifications en vue d'atteindre à l'intérieur des agglomérations les panneaux surmontant les murs ou les toits des immeubles.

Elle a étendu jusqu'au 1er janvier 1914 le délai d'application de la taxe et de réalisation des contrats, mais en décidant que cette réalisation ne pourrait comporter de dommages-intérêts. Elle a résolu enfin que la taxe serait immédiatement applicable aux panneaux apposés depuis le dépôt du projet.

M. Chéron a fait d'autre part approuver des rapports sur les projets de loi suivants : Reports de crédits de l'exercice 1911 à l'exercice 1912 ; crédits supplémentaires sur l'exercice de 1911 ; crédits supplémentaires pour le Maroc, et sur diverses affaires d'arbitrage ainsi que pour les jeux olympiques de Stockholm.

M. Brousse a été chargé du rapport sur la participation de la France à l'exposition de Gand.

Les délégués mineurs

LA PROPOSITION DE BASLY

Paris, 21 juin — On a distribué aujourd'hui à la Chambre la proposition de loi de Basly tendant à modifier l'article 6 de la loi du 9 mai 1905 sur les délégués à la sécurité dans les mines.

L'article unique de cette proposition est ainsi rédigé :

« L'article 6 de la loi du 9 mai 1905 portant modification de la loi du 8 juillet 1890 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs est ainsi modifié :

« ARTICLE 6. — Sont éligibles dans une circonscription à la condition de savoir lire et écrire et en outre de n'avoir jamais encouru de condamnations pour infraction aux dispositions de la présente loi, soit de la loi du 21 avril 1810 et du décret du 3 janvier 1813, soit des articles 414 et 415 du C. pénal :

1. Les électeurs ci-dessus désignés âgés de 25 ans accomplis travaillant au fond depuis cinq ans au moins et depuis deux ans au moins dans la circonscription ou dans les circonscriptions voisines dépendant du même exploitant ;

2. Les anciens ouvriers à la condition qu'ils soient âgés de 25 ans accomplis, qu'ils jouissent de leurs droits politiques, qu'ils aient travaillé au fond pendant cinq ans au moins dont deux années dans l'une des circonscriptions ci-dessus et, enfin, qu'ils n'aient pas cessé d'y être employés depuis plus de dix ans soit comme ouvrier de fonds, soit comme délégués ou comme délégués suppléants. Les anciens ouvriers ne seront éligibles que s'ils ne sont pas déjà délégués pour une autre circonscription quelle qu'elle soit.

« Pendant les deux premières années qui suivront l'ouverture d'une nouvelle exploitation, pourront être élus les électeurs justifiant de cinq ans de travail au fond dans une mine minière ou carrière souterraine de même nature ».

Dans l'exposé des motifs Baly explique ainsi sa proposition :

En 1905 lors de la discussion du projet portant modification de la loi du 10 juillet 1890, sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, le Parlement a cru devoir adopter un paragraphe disant que « les délégués élus ne pourront être débitants lorsqu'ils toucheront un salaire correspondant à vingt journées de travail mensuel ».

La corporation minière n'a jamais compris un pareil exclusivisme et elle demande encore quelle raison a-t-on bien pu pousser la Chambre et le Sénat à entourer de précautions semblables l'exercice du mandat de délégué mineur.

On a cru un moment que la situation pouvait s'arranger et que la femme du délégué maîtresse de son salaire pouvait à son gré tenir un cabaret. Dans une circulaire en date du 5 décembre 1907, M. Viviani, ministre du Travail, avait soutenu cette thèse.

Malheureusement, le Conseil d'Etat n'a pas admis cette manière de voir, et il a annulé les élections des délégués mineurs dont les femmes tenaient un cabaret.

Pourquoi interdirait-on plus longtemps aux délégués la profession de cabaretiers ? Les délégués sont des ouvriers d'élite, des gens qui ont fait leur preuve de pondération et de sagesse réfléchie. S'ils jouissent dans les milieux miniers d'une considération méritée et d'une influence très grande ils ne s'en servent que raisonnablement et pour le bien des travailleurs qui les ont élus.

Ce serait leur faire injure que de les croire capables de fomenter des conflits inutiles. Ils se font au contraire un scrupule de la conciliation, et on peut dire que c'est à leur intelligence, à leur esprit de concorde, à leur fermeté aussi que l'on doit les conventions d'Arras, qui garantissent les salaires et les retraites des ouvriers mineurs.

Une autre raison peut être donnée en faveur de l'adoption de la présente proposition de loi : c'est qu'aux termes du même article, les anciens ouvriers candidats doivent être domiciliés dans les communes, sous le territoire desquelles s'étend l'ensemble des circonscriptions comprises avec la circonscription en question dans le même arrêté de délimitation.

Or dans certaines cités, à l'exception des cabarets, il n'y a pas d'habitations, que les délégués mineurs puissent louer pour y établir leur domicile ; les mines sont propriétaires de la plus grande partie du sol, et nous avons vu récemment un délégué élu dans le Pas-de-Calais, invalidé parce qu'il n'avait pas le domicile obligatoire, autrement dit parce qu'il n'avait pu trouver de logement dans les circonscriptions sus-indiquées.

C'est un acte de justice que les mineurs attendent du Parlement.

LA HAUSSE DES BLÉS

UNE RESOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROYES

Troyes, 21 juin. — Le conseil municipal de Troyes a discuté hier la question de la vie chère et a notamment examiné les moyens d'enrayer le mouvement de hausse sur les blés.

Sur la proposition de M. Lesaché, le conseil a adopté à l'unanimité une résolution dont voici les grandes lignes :

Lorsque le cours officiel du blé dépassera 25 francs le quintal, le gouvernement fera à l'étranger des achats suffisants de blé qui entreront en franchise et qu'il jettera sur le marché français. Il en résultera un fléchissement des cours, et l'accaparement deviendra ainsi sans objet. L'Etat mettra ensuite en adjudication les quantités ainsi achetées et seuls les meuniers possédant des moulins en exploitation seront admis à y prendre part, mais ils devront fournir la preuve que le blé de cette provenance a été transformé en farine.

Une copie de cette résolution sera envoyée aux municipalités des principales villes de France et au préfet pour être transmise au gouvernement.

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES

Le mouvement se généralise dans tous les grands ports

Paris, 21 juin. — On sait que le gouvernement a décidé d'offrir son concours aux inscrits en grève et aux Compagnies de navigation, en vue de soumettre le conflit qui les divise à un tribunal arbitral ; ce tribunal pourrait être composé de trois personnes : un représentant des inscrits, un des Compagnies, le troisième serait désigné par les préfets des départements intéressés. Les préfets ont déjà lancé plusieurs convocations dans ce but.

Il est temps d'ailleurs qu'une solution intervienne : la grève paralyse déjà la vie des grands ports, à Marseille, au Havre et à Dunkerque notamment. Si le conflit subsistait quelques jours, l'Algérie serait atteinte de façon désastreuse. On signale déjà que de grandes quantités de primeurs attendent, à Alger et à Oran, leur transport dans la métropole.

Dans le but d'empêcher que ces primeurs fussent complètement perdues, la chambre de commerce d'Alger a réclamé au gouvernement la suppression du monopole du pavillon pendant toute la durée de la grève. Pour mémoire, rappelons que cette mesure avait déjà été réclamée lors de la dernière grève, sans d'ailleurs que le gouvernement y acquiesçât. Il en sera vraisemblablement de même cette fois-ci.

LES MESSAGERIES MARITIMES ACCEPTENT L'ARBITRAGE

Paris, 21 juin. — Une des compagnies intéressées au conflit, tout au moins, a accepté déjà le principe de l'arbitrage : c'est la Compagnie des Messageries maritimes. Cette compagnie explique ses raisons dans la note suivante qu'elle nous communique :

« L'article 105 du cahier des charges de la Compagnie des Messageries maritimes, qui doit entrer en vigueur le 22 juillet prochain, oblige la compagnie à se soumettre « sans délai » à l'arbitrage, si l'exécution de ses services vient à être interrompue par suite d'un différend d'ordre collectif portant sur les conditions du travail du personnel navigant.

» Le répercussion financière des solutions à intervenir dans le présent conflit devant porter presque tout entière sur le nouveau régime contractuel de la compagnie, celle-ci se croit tenue d'appliquer dès maintenant la procédure instituée par l'article 105.

» Elle a, en conséquence fait connaître au gouvernement qu'elle adhérait, pour ce qui la concerne, à la formule d'arbitrage qu'il lui a suggérée. »

LA REUNION DES DOCKERS A PARIS

Paris, 21 juin. — Les membres du comité fédéral des ports et docks, réunis à la Bourse du travail, ont décidé que tous les syndicats fédérés devaient « donner leur solidarité morale et pécuniaire aux marins en grève », et ils ont affirmé leur intention d'examiner, dans une séance prochaine, la possibilité de « donner aux marins leur solidarité pleine et entière », c'est-à-dire de décréter la grève générale des dockers.

Les négociations à Marseille

LES GREVISTES ET L'ARBITRAGE. — UNE DELEGATION A LA PREFECTURE

Marseille, 21 juin. — L'intérêt de la journée réside dans l'arbitrage proposé par le gouvernement aux deux parties. Conformément aux instructions ministérielles, le préfet a convoqué par lettre le président de l'Union des marins du commerce, pour connaître ses intentions à ce sujet.

Les grévistes réunis dans la matinée à la Bourse du travail ont nommé une délégation pour demander tout d'abord des précisions ; ils veulent savoir, en effet, si le futur tribunal arbitral solutionnera le conflit dans tous les ports ou pour chaque cas particulier.

Aussitôt que la réponse du gouvernement sera connue, les inscrits se réuniront à nouveau pour délibérer.

Les délégués des inscrits maritimes ont été reçus ce matin par le préfet des Bouches-du-Rhône qui leur a demandé de formuler leur avis par écrit relativement à la question de savoir si un seul tribunal arbitral fonctionnera ou s'il y aura autant de tribunaux qu'il y a de ports intéressés au conflit.

Les grévistes vont remplir cette formalité.

Les inscrits de Marseille sont partisans de l'institution d'un unique tribunal arbitral.

LE CHIFFRE DES GREVISTES

Marseille, 21 juin. — Quarante navires appartenant à diverses Compagnies de la flotte marseillaise sont immobilisées par suite de la défection des équipages. Sur 1700 inscrits maritimes composant les équipages de ces navires, 1300 environ ont mis sac à terre, auxquels il faudra ajouter les équipages des navires arrivés ce matin.

Cinq navires, la « Provence », le « Mont-Viso », le « Gergovia », le « Germania » et le « Venezzia », sont complètement désarmés.

Des torpilleurs sont attendus aujourd'hui qui assureront le départ des courriers.

LE SERVICE DES DEPECHES ASSURE

Marseille, 21 juin. — Les contre-torpilleurs « Carabinier », « Lansquenet » et « Spahi » sont arrivés ce matin dans le vieux port, venant de Toulon. Ils assureront le transport des dépêches entre Marseille et l'Algérie, la Tunisie et la Corse. D'autres torpilleurs sont attendus.

Dans les autres ports

A Bordeaux

TENTATIVES DE DEBAUCHAGE

Bordeaux, 21 juin. — Le mouvement de grève des inscrits maritimes de Bordeaux, ce matin, jusqu'à présent assez timide, est complet.

Ce matin, est arrivé à quai le paquebot « Atlantique », des Messageries Maritimes, courrier de l'Amérique du Sud. Il a été immédiatement protégé par un cordon de police empêchant les grévistes de monter à bord.

Ceux-ci ont alors attendu la descente de quelques marins pour commencer leurs tentatives de débauchage, tentatives qui ont été répétées à bord de différents bateaux.

Le vapeur « Jeanne-d'Arc », du Havre, n'a pas pu partir hier. Quant à l'« Hippolite-Worms », du Havre également, il a pu prendre la mer.

Aucun incident ne s'est produit sur le port.

Au Havre

L'INCIDENT DU « DJIBOUTI »

Le Havre, 21 juin. — A la suite des incidents qui ont marqué la tentative du « Djibouti », de la Compagnie Havraise péninsulaire, qui devait partir avec le courrier postal pour la Côte d'Afrique, on craint le renouvellement de scènes de violences.

Le « Djibouti » avait pris à son bord l'équipage du « Ville-de-Majunga », arrivé hier dans la matinée ; dès que cette nouvelle fut connue, une bande d'environ 200 grévistes se porta vers le steamer pour tenter de s'opposer à son départ ; en même temps des menaces étaient adressées aux hommes de l'équipage ; ceux-ci ne répondirent pas.

De plus en plus surexcités, les grévistes coupèrent les amarres, renversèrent les échelles ; un marin retardataire qui venait en voiture rejoindre son bord fut roué de coups, tandis que l'attelage était poussé au bassin.

L'arrivée du commissaire central à la tête de ses agents, renforcés peu après par une compagnie du 129e régiment d'infanterie, permit d'éviter de plus graves incidents.

Les grévistes se dispersèrent alors en criant : « Vive l'armée ! »

Seuls quelques bateaux de cabotage ont quitté le port ce matin.

UN MEETING

Le Havre, 21 juin. — Les inscrits ont tenu une réunion au cours de laquelle la grève à outrance a été préconisée. Les grévistes sont très calmes, mais ils semblent bien décidés à la résistance.

Le secrétaire du syndicat des camionneurs et les ouvriers du port ont affirmé à leurs camarades qu'ils n'hésiteraient pas à suivre le mouvement, si, dans quelques jours, les marins n'avaient pas obtenu satisfaction.

A Dunkerque

Tous les bateaux en panne

Dunkerque, 21 juin. — Tous les bateaux français actuellement dans le port ont été abandonnés par leurs équipages, sauf le steamer « Aurélien Scholl », de la Compagnie Scholl, de Bordeaux. Aucune défection ne s'est produite à bord des remorqueurs de la société dunkerquoise de remorquage et des dragues et remorqueurs de l'administration des ponts-et-chaussées.

Au cours de la réunion tenue ce matin, à la Bourse du travail, il a été décidé de faire, tous les jours, l'appel des grévistes. Des délégués ont été nommés pour chaque navire afin de dresser la liste complète des équipages.

Quelques inscrits, travaillant aux treuils, ont été autorisés à travailler, mais il est convenu qu'ils laisseront un franc par jour pour la caisse de grève.

Ainsi qu'ils l'avaient décidé lors de la déclaration de la grève générale et, à nouveau, dans l'assemblée générale qu'ils ont tenue hier à 4 heures, les dockers ont repris le travail ce matin. Tout est calme et, à l'heure où je vous télégraphie, aucun incident ne s'est produit.

A Boulogne-sur-Mer

UNE PROTESTATION DU COMITE DE GREVE

Boulogne-sur-Mer, 21 juin. — Le secrétaire du Comité de grève des inscrits, a adressé au ministre de la Marine, a nom du Comité, une protestation contre le départ illégal du vapeur « Sauterne », parti ce matin de Dunkerque pour Boulogne sans matelots ni chauffeurs et sans « rôle d'équipage ».

DANS LA REGION

A ROUBAIX

Des industriels roubaisiens victimes d'un grave accident d'automobile

A FOUCARMONT (Seine-Inf.)

MM. Jean Cavrois-Lagache, son fils Paul et son père M. Auguste Cavrois, filateurs de coton quittaient Roubaix en automobile jeudi après-midi pour se rendre à Louviers.

L'auto était pilotée par M. Henri Dorny, chauffeur, demeurant rue de Ma Campagne à Roubaix.

Au passage à niveau qui est situé près de la gare de Foucarmont, et qui est d'ailleurs démuni de barrière, le chauffeur crut avoir le temps de passer avant un train de la Société Générale des Chemins de fer Economiques qui survenait à une allure très modérée et allait entrer en gare.

L'auto n'eut pas le temps de traverser et il se produisit une collision des plus violentes.

Le mécanicien du train tamponneur arrêta aussitôt son convoi, tandis que le personnel de la gare toute proche et des témoins de l'accident accouraient au secours des victimes.

Le chauffeur Dorny avait des contusions multiples sur tout le corps et deux côtes enfoncées. MM. Jean et Auguste Cavrois, portaient des plaies profondes à la tête et M. Paul Cavrois avait des blessures graves aux jambes.

Les blessés, dont l'état est inquiétant, seront ramenés aujourd'hui à Roubaix.

Le chauffeur était au service de MM. Cavrois depuis plusieurs années. C'était sa dernière semaine de service, car il devait s'établir prochainement restaurateur à Roubaix.

A MOUVAUX

Une histoire mystérieuse

Un enfant terrassé, ligoté et... c'est tout

UNE DECOUVERTE DANS UN CHAMP. — C'EST UN ENFANT BAILLONNE ET SOLIDEMENT GAROTTE. — UN HOMME ET UNE FEMME L'ONT PLACE LA. — POURQUOI ? MYSTERE

La nouvelle de l'attentat de jeudi soir où le père avait tiré sur la sœur, n'avait point encore fait le tour de la commune de Mouvaux, que le récit d'un second drame courait de bouche en bouche.

Il y avait eu viol. La victime avait été trouvée dans un champ, à demi-étranglée et odieusement souillée.

A vrai dire les faits étaient moins graves. Les voici :

Vers cinq heures, hier au soir, un vieux monsieur suivait le sentier des piétons qui est ménagé le long du boulevard de Lille, à côté du sentier des cavaliers et de la piste des bicyclistes.

Deux cents mètres avant d'arriver à la rue de Roubaix, qui coupe le boulevard de Lille-Tourcoing, le promeneur aperçut à sa droite, dans un champ de blé avoisinant le cimetière de Mouvaux, une masse sombre qui se détachait sur le vert des épis de seigle.

Le monsieur rit en lui-même, devinant en la tâche noire quelque ivrogne endormi. Il passa, puis se ravisant, il communiqua sa découverte à un bicycliste qui le croisait, M. Delbherghe, et le pria d'aller secouer l'endormi.

Mais, ô surprise, M. Delbherghe découvrit un enfant qui avait les mains liées aux chevilles par de solides cordons, ce qui l'obligeait à garder une position courbée, qui paraissait le faire énormément souffrir.

L'ENFANT NARRE L'AGRESSION

M. Delbherghe dénoua les liens qui, fortement serrés avaient déjà provoqué de légères enflures aux poignets. L'enfant se redressa et dit à M. Delbherghe qu'il se nommait Jean Serneel, qu'il avait été assailli par un homme et une femme et placé par eux dans ce champ et dans cette triste situation depuis le matin et que ses parents, demeurant rue Pasteur, à Mouvaux, devaient être bien inquiets.

Le commissaire de police de Mouvaux fut prévenu et arriva suivi d'un garde-champêtre. Avec beaucoup de talent il commença son enquête et reçut de l'enfant le recit de son agression.

Le matin à 8 heures il était parti pour l'école. Sa mère lui avait recommandé de reconnaître si l'herbe à lapins croissait le long de la route, et de lui donner réponse à midi à son retour de classe afin qu'elle puisse en faire la cueillette dans l'après-midi.

Pour cette raison il allongea un peu son chemin et parvint jusqu'au cimetière en regardant à ses pieds si l'herbe à lapins foisonnait.

Soudain, il se sentit saisir par derrière. Deux mains serraient ses bras et brusquement le couchaient à terre, la face contre le sol.

Il fut maintenu dans cette position, les bras en croix et redressant la tête il vit une femme lui paralysant les bras tandis qu'un homme attachait ses chevilles.

Les deux agresseurs le menacèrent s'il criait et lui ouvrant de force la bouche, il y enfoncèrent un papier de journal, puis ils portèrent l'enfant dans le champ de seigle, distant de 20 mètres de l'endroit de l'agression, et le jetèrent à terre après l'avoir fouillé et remplacé le bâillon de papier par le mouchoir du gamin. L'homme et la femme s'enfuirent dans une voiture dite maraîchère, qui les attendait au bas de la route.

L'enfant resta dans la position où l'avait mis les deux assaillants, jusqu'au soir. Il prétend avoir réussi à dormir, mais ses dires ne précisent pas exactement le temps qu'il passa dans le sommeil. Un moment avant qu'on le retrouvât, il avait réussi à se traîner sur le sol, à travers les tiges de seigle, jusqu'à la bordure du champ où il fut retrouvé.

POURQUOI CETTE AGRESSION

« Cherchez le motif », disaient les policiers. Nous avons fait comme eux. Nous n'avons pu comprendre pourquoi cet enfant aurait été terrassé et ligotté. Il affirme bien avoir été abandonné au moment où la femme faisant le guet sur la route avait fait un grand geste pour signaler une arrivée compromettante.

Mais les seigles sont assez hauts pour qu'il soit possible de s'y cacher en se jettant à terre, et l'agresseur n'aurait eu qu'à se laisser tomber pour disparaître aux yeux d'un passant.

L'ENQUETE

Le commissaire de police de Mouvaux, qui ouvrit immédiatement une enquête, envoya demander à l'école où se rendait Jean Serneel si des enfants n'avaient pas fait l'école buissonnière dans la matinée. Il lui fut répondu que le jeune Vangeveren était parti le matin accompagnant Jean Serneel. Le commissaire fut alors porté à croire que la prétendue attaque de Serneel n'était qu'un amusement auquel s'étaient livré les deux enfants et que les liens avaient été placés par Vangeveren qui avait abandonné son petit camarade en pleins champs afin de lui jouer un mauvais tour.

Il a longuement suivi et interrogé l'enfant sur les lieux où il fut retrouvé mais ne réussit à se procurer aucun indice qui puisse éclaircir l'affaire.

Le journal lui-même qui servit de bâillon à l'enfant n'a pas été retrouvé.

Néanmoins le parquet de Lille et la Brigade mobile ont été avertis de cette étrange aventure.

Le gamin renvoyé chez lui, sera interrogé ce matin.

UNE INTERVIEW DE LA VICTIME UNE VISITE AUX PARENTS

Nous nous sommes rendus rue Pasteur, aux Cent-Maisons, où habite les parents de Jean Serneel.

Les voisins sont sur leur porte et commentent l'événement.

Ils croient à l'agression et se lamentent sur le viol qui aurait certainement suivi si les bandits n'avaient été dérangés.

Nous voici à la maison des parents. M. Serneel nous reçoit fort aimablement et nous fait conter par son fils le récit de l'attentat.

L'enfant paraît très sincère dans ses dires et il nous réitère les déclarations qu'il fit au commissaire de police.

— Comment était l'homme ? demandons-nous.

— Je ne me souviens pas.

— Et la femme ?

— Elle avait la bouche de travers.

Comme nous paraissons surpris de trouver une femme dans les deux auteurs de l'attentat, Mme Serneel nous fait justement remarquer que les coutumiers de ce genre d'attentats revêtent souvent des habits de femme.

Nous nous rendons à l'opinion de Mme Serneel qui peut être très juste.

L'enquête qui se continue levera, il faut l'espérer, le voile qui cache la vérité de cette histoire.

A HELLEMMES

Un drame sur la voie ferrée

BROYE PAR UN TRAIN, UN OUVRIER, ATROCEMENT MUTILE, RESTA TOUTE LA NUIT SANS SOINS

Un terrible accident s'est produit jeudi soir vers 9 heures et demie à la barrière de Lezennes, Mont-de-Terre. Le nommé Dewaele Henri, âgé de 36 ans, domicilié à Fretin, avait quitté dans la soirée l'usine Thompson-Houston, de Lesquin, où il est employé en qualité de tourneur en fer.

En attendant le train de 10 heures qui devait l'amener à Fretin, il eut l'imprudence de s'asseoir sur le bord du quai, où il ne tarda pas à s'endormir.

Son réveil devait être terrible ; le train arriva et, faisant pivoter le dormeur sur lui-même, de sorte qu'il se trouva tout à coup couché sur le ventre, il lui sectionna la jambe gauche à hauteur du genou et lui fractura le bras gauche en plusieurs endroits.

Chose bizarre, le chef du train ne s'apercevant aucunement de l'accident, donna le signal du départ sans prêter attention aux cris du malheureux Dewaele.

Ce dernier eut alors la présence d'esprit et le courage de se traîner entre deux voies pour éviter d'être complètement broyé par d'autres trains.

Pendant toute la nuit il appela au secours, mais en vain ; personne n'entendit ces gémissements, et ce n'est qu'à 3 h. 30, le lendemain matin, que le mécanicien d'une machine « haut-le-pied » se rendant à Orchies, l'aperçut.

Le sous-chef du dépôt de Fives, prévenu, recueillit le blessé et fit appeler le docteur Bournonville, qui pansa le malheureux, dont l'état est désespéré, et ordonna son transfert à l'hôpital Saint-Sauveur, où le garde Walocq le conduisit dans une auto-ambulancière requise par la Compagnie.

On est effrayé en songeant aux souffrances que Dewaele endura, ainsi mutilé et condamné à passer la nuit sur les voies ferrées, sans aucun secours et sans que personne s'aperçoive même de l'accident.

Il y a là des responsabilités qu'il faut rechercher.

Le Crime de Wattrelos

L'ALIBI D'IVON HUYS

Nous avons dit hier que l'ouvrier de ferme Ivon Huys, que l'on soupçonne être l'auteur de l'assassinat de la petite Wacheux, avait fourni un alibi à M. Houcix, juge d'instruction, chargé de cette affaire. Cet alibi tendant à établir que vers huit heures et demie du matin le jour où fut commis le crime, il était occupé à pourchasser une vache échappée de son enclos, devait, avait-il dit, être confirmé par son patron, le fermier Leclercq-Grimonprez.

Ce dernier, convoqué par M. Houcix, a été entendu hier par le magistrat. Il a déclaré que Ivon Huys s'était levé le jour du crime vers trois heures du matin et qu'il était ensuite allé biner des betteraves dans un champ lui appartenant. Vers sept heures et demie le fermier se rendit à ce champ, puis, après avoir constaté que son employé effectuait régulièrement son travail, s'en alla faire un tour dans les environs.

Il est donc établi d'après cette déposition que M. Leclercq-Grimonprez ne saurait dire si à huit heures et demie Ivon Huys se trouvait toujours à son travail, ou s'il l'avait quitté et ce, contrairement à ce que ce dernier prétendait.

Cependant, point excellent pour l'ouvrier de ferme, M. Leclercq-Grimonprez se souvient fort bien que dans la matinée où fut perpétré l'assassinat, Huys vint lui déclarer qu'il avait réussi à faire rentrer dans son enclos une vache qui venait de s'en échapper.

Mais qui pourra affirmer qu'à ce moment là l'ouvrier de ferme, s'il est l'auteur du crime, ne songeait pas déjà à se préparer un alibi !

A AVESNES

Suicide d'une sentinelle

De garde à la poudrière, un soldat du 84e se fait sauter la cervelle

Henri-Alfred Lanvin, né le 5 août 1889, à Heuchin (Pas-de-Calais), soldat au 84e régiment d'infanterie, s'est donné la mort dans des circonstances particulièrement dramatiques.

On venait de le placer en faction à la poudrière de la rue des Près, et la ronde qui l'avait conduit rentrait au corps de garde lorsqu'une détonation se fit entendre. On crut à un attentat.

Les fantassins allèrent porter secours à leur camarade, mais quelle ne fut pas leur stupeur, en le voyant affaissé sur le sol, perdant le sang par la bouche, les oreilles, le nez.

Le malheureux s'était suicidé. Ayant placé la crosse de son fusil à terre et s'étant placé le canon dans la bouche, il avait appuyé sur la gachette en se servant de sa baïonnette. Le crâne était fracassé.

On ignore à quelles causes attribuer cet acte de désespoir.

Depuis quelque temps, Lanvin se montrait taciturne, mais il n'avait fait connaître à personne son intention de se suicider. Excellent soldat, jamais il n'avait encourru de punition.

Il appartenait à une excellente famille qui lui envoyait l'argent dont il avait besoin.

Son beau-frère est venu rechercher le corps et l'a fait transporter dans la famille.

A CALAIS

Découverte d'un infanticide

Jeudi vers huit heures, l'agent Benel qui était de service près du Pont Molliens aperçut un objet suspect flottant entre deux eaux dans le bassin de la Batellerie. A l'aide d'une perche il réussit à l'attirer à la rive. Quelle ne fut pas sa stupéfaction ainsi que celle des quelques promeneurs qu'avait attirés sa manœuvre, en constatant que c'était le corps d'un enfant nouveau-né, du sexe féminin.

Le pauvre bébé était absolument nu, et étant donné l'état dans lequel il se trouvait, paraissait avoir dû séjourner dans l'eau depuis environ un mois.

L'agent s'empressa d'informer de sa trouvaille M. Adamistre, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a fait transporter le petit cadavre à la Morgue et commis M. le docteur Guyot, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie.

Dernière Heure

Chez les Mineurs de la Loire

Saint-Etienne, 21 juin. — M. Lallemand, préfet de la Loire, a reçu ce soir une délégation des directeurs des mines du bassin de la Loire qui l'ont entretenu au sujet de la loi de huit heures et de la nécessité d'y introduire des dérogations en faveur des boiseurs, occupés à entretenir les galeries et à assurer la sécurité des travaux, étant données les conditions particulières de l'exploitation dans le bassin de la Loire.

La question sera soumise à la commission sénatoriale.

De leur côté, les ouvriers intéressés signent en ce moment une pétition dans laquelle ils demandent la faculté, pour les ouvriers du service de l'entretien qui le désireront, de faire des heures supplémentaires et d'augmenter ainsi leur salaire.

LE CRIME DE VERSAILLES

JEAN CARON, L'ASSASSIN DE LA PETITE DELRIEUX, SERAIT IRRESPONSABLE

Versailles, 21 juin. — Certains journaux ont déclaré que les rapports des trois médecins aliénistes qui avaient mis Caron, l'assassin de la petite Delrieux, en observation, étaient contradictoires.

Cette information est inexacte.

Nous avons eu l'occasion de prendre connaissance de ces trois rapports. En voici la conclusion générale :

« Si les affirmations de Caron sont exactes, et nous avons de bonnes raisons de le croire, il ne peut être considéré comme maître de sa volonté. »

Ces rapports sont signés de MM. Ballet, Vigouroux et Briand.

Les Miracles de Lourdes

TRISTE FIN D'UN PELERIN

Lourdes, 21 juin. — L'abbé Charles-Joseph, âgé de soixante-dix ans, venu à Lourdes avec le pèlerinage d'Angers, est tombé hier, par une trappe ouverte, dans la cave de l'hôtel où il était descendu. Il a expiré bientôt à l'hôpital où il avait été transporté.